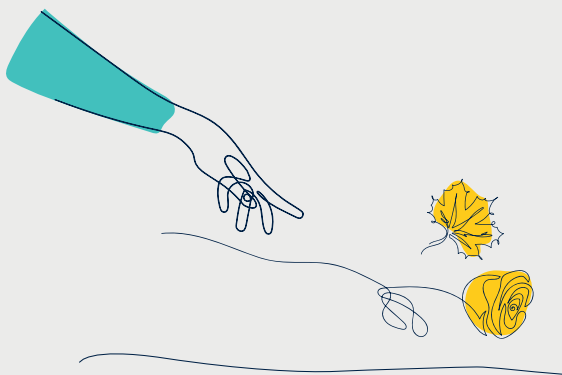


# BIENVENUE DANS VOTRE COMPTE PERSONNEL



Vous avez reçu des codes d'accès sécurisés par mail, vous pouvez désormais accéder gratuitement et de façon illimitée pendant 6 mois à de nombreux services.

---

# AVEC VOTRE COMPTE PERSONNEL VOUS POUVEZ :



## PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS

sur le site internet des Services Funéraires – Ville de Paris



## RÉALISER UN FAIRE-PART ÉLECTRONIQUE

Plusieurs modèles vous sont proposés. Vous pouvez personnaliser votre faire-part (photos, couleurs...) et l'envoyer par mail à vos proches



## CRÉER UN LIVRE DE CONDOLÉANCES

Il permettra aux proches de laisser un témoignage en souvenir du défunt.

Il peut être personnalisé, téléchargé et imprimé.



## PRÉPARER LA CÉRÉMONIE

Une large sélection de textes et de musiques est à votre disposition.



## CHOISIR LE GESTE D'HOMMAGE

Vous trouverez des conseils pour personnaliser la cérémonie.

Votre conseiller funéraire est à votre écoute pour faire livrer ou compléter votre commande de fleurs.



## CRÉER UNE CARTE DE REMERCIEMENTS

électronique



## GÉRER LES FORMALITÉS APRÈS OBSÈQUES

Vous pourrez utiliser des courriers administratifs préremplis et télécharger des informations juridiques.

- La solution Aide vous apportera une assistance administrative et vous aidera à prioriser les démarches après obsèques.
- La solution Repos Digital vous permettra de gérer les comptes numériques du défunt.

Vous pouvez, depuis votre compte personnel, obtenir des attestations employeur.

